

Pouvoir d'emprunt

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, nous revoici à débattre un projet de loi portant pouvoir d'emprunt, dans des circonstances qui ne sont pas très réjouissantes, cette fois non plus. La dette publique monte encore plus rapidement que la croissance économique. C'est toujours un sujet de préoccupation, mais c'est particulièrement inquiétant quand le gouvernement hausse les impôts et prend des mesures qui bloquent la croissance économique.

L'Opposition officielle a critiqué absolument tous les budgets présentés par le gouvernement conservateur depuis son arrivée au pouvoir, et toujours pour les mêmes raisons. Nous sommes inquiets de voir le gouvernement s'obstiner à adopter des vues à court terme et se désintéresser de l'avenir du pays. Par ailleurs, si nous admettons qu'il convient d'essayer de réduire le déficit, nous avons de graves réserves à faire sur les solutions adoptées par le gouvernement pour y arriver et sur les piètres résultats obtenus jusqu'à présent.

Les Canadiens n'ont pas été traités convenablement ni équitablement par le gouvernement qui a fait d'innombrables promesses qu'il n'a jamais tenues. Depuis l'accession au pouvoir du gouvernement, les pauvres n'ont cessé de voir leur fardeau fiscal s'alourdir et les services se détériorer. Seuls les sociétés et les riches ont échappé à l'érosion du revenu disponible qui a commencé avec le premier budget du ministre des Finances (M. Wilson), en mai 1985. Au mois d'avril, l'impôt sur le revenu des particuliers aura augmenté de 48 p. 100, soit de 43,3 milliards, par rapport à 1984-1985, année où le gouvernement a été élu. Pour les sociétés, par contre, il n'a augmenté que de 4,3 p. 100.

• (1610)

Cette hausse de 48 p. 100 ne comprend pas l'augmentation de 62 p. 100 de la taxe de vente fédérale et des taxes d'accise qui font une ponction de 22,83 milliards dans les poches des consommateurs.

Bien que les taxes de vente et d'accise soient levées au niveau du fabricant, elles sont naturellement acquittées par les consommateurs qui paient davantage pour le produit.

Non seulement les taxes de vente ont été augmentées à chaque occasion, mais on en a élargi l'application à toute une gamme de produits qui en étaient exempts.

Dans le budget de l'an dernier, le ministre des Finances annonçait une surtaxe de 3 p. 100 pour tout le monde. On a dit que c'était une mesure temporaire, mais on ne dit nulle part combien de temps elle sera en vigueur. Il est évident que dans sa recherche de revenus le gouvernement pressure les Canadiens moyens, ceux qui ont des revenus modestes, mais également les pauvres. Non seulement les pauvres paient davantage du fait des mesures introduites par le gouvernement, notamment la désindexation des tranches d'imposition et l'élimination de la réduction fédérale d'impôt de \$100, mais en plus un nombre toujours plus grand de personnes à faible revenu s'ajoute au rôle des impôts, même si leurs revenus n'augmentent pas. Délibérément, le gouvernement essaie de réduire le déficit sur le dos des Canadiens à faible ou moyen revenu.

Qu'offre-t-il en échange de toutes ces ponctions dans les poches des contribuables? On nous dit que les augmentations

étaient nécessaires car tout le monde doit participer à la réduction du déficit. Les Canadiens à faibles et moyens revenus ont fait plus que leur part, mais qu'en est-il du gouvernement? A-t-il réussi à réduire le déficit? Rappelons-nous que la réduction du déficit était l'objectif majeur que le gouvernement s'était fixé. Pourtant, deux ans et demi plus tard ses résultats sont loin d'être impressionnants.

En dépit de toutes les mesures pour serrer la ceinture aux contribuables, des réductions dans les services, des frais d'utilisation et des frais de service, le déficit de l'année 1986-1987, après quatre ans de relance économique, sera de 32 milliards contre 32,4 milliards dans la dernière année complète du gouvernement libéral, alors que nous commençons tout juste à sortir de la récession.

Que s'est-il passé? Le gouvernement a augmenté les impôts de six milliards de dollars, mais il a beau se lancer des fleurs, il ne peut pas cacher le fait que, malgré cela, il n'a pas réussi à réduire le déficit, ou si peu que ce n'est même pas la peine d'en parler.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que le public soit très mécontent du gouvernement. Les conservateurs ne semblent pas se souvenir de leurs promesses.

La semaine dernière, à la Chambre, j'ai demandé au ministre des Finances comment il pouvait s'attendre à ce que ses politiques améliorent les perspectives d'avenir des citoyens. Sa réponse n'était guère satisfaisante, car il s'est contenté de réciter une liste de mesures prises ostensiblement pour leur venir en aide. Il a mentionné le crédit d'impôt remboursable au titre de la taxe de vente, ce qui ne représente pas grand chose. Seuls ceux dont le revenu annuel est inférieur à 15 000 \$ peuvent en bénéficier. De nombreuses familles vivant en-dessous du seuil de la pauvreté n'y ont pas droit.

Le ministre a également parlé du paiement anticipé du crédit d'impôt pour enfant qui, en principe, vise à améliorer la qualité de la vie des Canadiens. Là encore, c'est une mesure d'une portée très limitée dont seuls peuvent bénéficier ceux dont le revenu est inférieur à 15 000 \$. Cela veut dire simplement que ces familles toucheront en novembre ce qu'elles auraient obtenu de toute façon en avril. Quoiqu'il en soit, environ 300 000 familles canadiennes vivant en-dessous du seuil de la pauvreté, mais dont le revenu dépasse 15 000 \$ n'y ont pas droit. L'argent que les Canadiens récupéreront grâce au remboursement de la taxe de vente et au paiement anticipé du crédit d'impôt pour enfant représente moins de la moitié des recettes que le gouvernement encaisse en augmentant la taxe de vente de 1 p. 100. Je rappelle aux députés qu'il l'a augmentée de trois points de pourcentage depuis son arrivée au pouvoir.

Dans sa réponse, le ministre a mentionné également la hausse des pensions d'anciens combattants et des allocations de conjoint. Même s'il s'agit de bonnes initiatives, je souligne que ces pensions sont considérées comme un revenu aux fins de l'impôt et qu'elles peuvent donc devenir la proie des impôts cachés qui chaque année absorbent une part de plus en plus grande du revenu des personnes âgées.